

Numéro 6
Septembre 2007

Edition Zone pilote
du Bas-Rhin

Edi'eau

Alerte sur les abeilles !

Une épidémie d'une ampleur incroyable est en train de faire disparaître de 40 à 80% des abeilles des élevages connus dans le monde. Ce « syndrome d'effondrement » comme le nomment les scientifiques, pourrait être dû à une synergie entre des champignons parasites utilisés pour la lutte contre des ravageurs et certains pesticides du groupe des néonicotinoïdes, dont les tristement célèbres Gaucho et Régent.

Rappelons que 80% des espèces végétales ont besoin des abeilles pour être fécondées. Sans elles, plus de fruits, de légumes ou de céréales nécessaires pour nourrir les hommes.

Dossier spécial

GESTION DIFFERENCIEE

Les préoccupations liées à l'environnement, notamment la préservation de la ressource en eau, sont aujourd'hui au cœur de la réflexion des communes. De plus, de nombreuses collectivités doivent faire face à un développement des espaces publics à gérer, sans pour autant bénéficier d'une augmentation des effectifs des services techniques.

La gestion différenciée peut être une réponse en intégrant un souci écologique à la conception et à la gestion des espaces verts. Celle-ci est adaptée à la nature et à la destination de l'espace public.

Elle se veut une alternative à la gestion horticole intensive, banalisée et banalisante, qui conduit à n'obtenir pratiquement que 2 types de milieux : les pelouses rases monospécifiques et les massifs de fleurs !

Elle a trois objectifs principaux:

1. Rationaliser la gestion des espaces verts et l'affectation des ressources nécessaires
2. Améliorer la qualité de vie et d'usage en diversifiant les qualités paysagères et les offres d'aménités
3. Restaurer, préserver et gérer l'environnement en limitant l'artificialisation, les pollutions (engrais, pesticides, gaz à effet de serre) et le dérangement, et en favorisant la diversification des milieux et des espèces.



Elle consiste à ne pas appliquer à tous les espaces la même intensité ni la même nature de soins. Cette logique s'accompagne d'une augmentation du taux de végétalisation et de la surface boisée, d'une réduction ou suppression de l'usage des pesticides, de l'exportation des produits de fauche et de taille (compostage, horticulture etc.) ou de leur utilisation locale, d'une réduction des déplacements des engins, de l'utilisation des eaux de pluie, etc.

Ensemble, protégeons l'eau en Alsace

LA GESTION DIFFERENCIEE DES ESPACES VERTS

La gestion différenciée, parfois qualifiée de « gestion harmonique », considère qu'il est inutile, voire écologiquement non pertinent, de par exemple tondre systématiquement toutes les surfaces enherbées. Elle propose que certains espaces moins fréquentés, aux sols fragiles, ou écologiquement précieux, soient laissés à eux-mêmes, fauchés ou pâturés.

Ainsi, concrètement, après l'inventaire des espaces publics de la commune, il convient de définir des classes d'entretien : du plus intensif au plus extensif. Les espaces de première classe bénéficient d'un nombre élevé d'interventions alors que les espaces appartenant aux dernières classes sont peu voire pas entretenus.



Quelques exemples :

- ✓ Trottoirs enherbés
- ✓ Maintien de zones de biodiversité (Haies variées, prairies pour nidification...)
- ✓ Désherbage thermique des voiries
- ✓ Réutilisation des déchets verts ou ligneux (chauffage, etc.)
- ✓ Irrigation à l'eau de pluie

TEMOIGNAGE : LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU RIED BRUN

La communauté des communes du pays du Ried Brun (CCPRB) a décidé d'aider ses 7 communes à pratiquer la gestion différenciée de leurs espaces verts publics. Une première étape a été la réalisation et la mise en œuvre d'un plan de désherbage des espaces communaux. Elle a permis la réduction de l'utilisation des pesticides. Marie-Pierre ROIGNANT, agent de développement, a bien voulu se prêter à notre entretien.



Pourquoi le Ried Brun s'est-il tourné vers la Gestion Différenciée ?

Marie-Pierre ROIGNANT : Cette action est le résultat de l'élaboration du nouveau projet de territoire 2005/2010 de la CCPRB. A cette occasion les élus, partenaires institutionnels et locaux réunis au sein de la commission « Cadre de vie et environnement » ont défini un ensemble d'actions destinées à « sauver et reconquérir le patrimoine naturel lié à l'eau; protéger les paysages ; préserver le cadre de vie ». L'une d'entre elle consistait à mettre en place une démarche de gestion différenciée des espaces verts sur les 7 communes du territoire.

Quels sont les objectifs et les enjeux de la communauté de communes du Pays du Ried Brun ?

M-P R. : Les objectifs de la communauté de communes à travers la gestion différenciée des espaces verts sont la protection de la nappe phréatique à court terme et à plus long terme le développement de la biodiversité. Le Pays du Ried Brun est un secteur fragile : la nappe phréatique est affleurante et pour certains villages celle-ci ne dispose d'aucune couverture géologique. Les collectivités ont, au même titre que les professionnels (agriculteurs, industriels..) et particuliers, une responsabilité en matière de protection de la ressource en eau. A ce titre il est important qu'elles « montrent l'exemple » et elles le peuvent au travers de la gestion de leurs espaces verts publics.

Comment s'est déroulée la mise en place de la gestion différenciée auprès des 7 communes ?

M-P R. : La démarche, basée sur un plan de désherbage, s'est déroulée en 4 étapes, avec l'appui des FREDON Lorraine et Alsace :

1. la sensibilisation des élus, des agents et des partenaires locaux à la gestion différenciée des espaces verts publics. Cette première approche a été essentielle pour expliquer le projet, permettre aux acteurs de réagir et favoriser ainsi leur implication ultérieure
2. un inventaire de l'ensemble des espaces entretenus (dont les zones désherbées) associé à un audit des pratiques phytosanitaires des agents
3. la définition des objectifs d'entretien en fonction des zones tout en respectant les identités de chaque commune ; la validation par les élus des classes d'entretien proposées
4. la formation des agents applicateurs mais aussi des élus sur les problématiques liées au désherbage et sur les bonnes pratiques phytosanitaires.

La restitution finale des préconisations aux élus et aux agents a eu lieu en novembre 2006.

Depuis cette date, une charte de désherbage a été signée au printemps 2007. Dans le cadre de cet engagement auprès de la Région Alsace, les communes ont, d'ores et déjà, acquis des désherbeurs thermiques au gaz et mis en place un désherbage mécanique de leurs voiries.



Il s'est donc agi, dans un premier temps, de se consacrer aux techniques de désherbage ?

M-P R. : Oui, mais pour encourager l'évolution des pratiques des agents communaux, une formation sur le fleurissement a été organisée courant juin 2007. Lors de ces trois journées, un formateur de Cléome, leur a expliqué comment ils pouvaient fleurir leurs villages dans le cadre d'une gestion durable : préférer les vivaces aux annuelles, utiliser des paillis, limiter la consommation d'eau pour l'arrosage, installer des prairies fleuries...Une autre formation sur « l'entretien des gazons et pelouses » est prévue en octobre 2007.

Quelles ont été les difficultés rencontrées ?

M-P R. : Les principales difficultés rencontrées sont d'ordre culturel : les changements de pratiques provoquent toujours des craintes, voire des résistances.

La communication auprès des habitants est donc indispensable : pour leur expliquer le projet, les nouvelles pratiques et les objectifs visés. Nous voulons tous continuer à pouvoir boire de l'eau potable et un jardinage durable ne peut que contribuer à préserver la qualité de notre nappe phréatique.

C'est pourquoi nous avons multiplié les occasions d'expliquer notre projet aux habitants : par voie de presse, et également par le biais de notre dernier bulletin d'information intercommunal, et enfin grâce à la réalisation de panneaux signalétiques sur les sites gérés de manière extensive actuellement en cours de réalisation.

Quelles sont les clés de la réussite d'un tel projet ?

M-P R. : Les facteurs de réussite d'un tel projet sont :

- une **approche globale** pour plus de cohérence. C'est la raison pour laquelle notre action ne s'est pas limitée aux techniques de désherbage mais a également intégré les aspects de fleurissement et de gestion de l'eau. A plus long terme des réflexions portant sur la récupération de l'eau, le compostage des déchets verts,... peuvent être progressivement prises en considération.
- une **volonté politique forte** et une démarche participative associant les agents.
- la **communication** auprès des élus, des agents, des partenaires locaux, des habitants, etc.
- le **soutien des partenaires institutionnels** tels que le Conseil Général 68, la Région Alsace, l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et celui des partenaires locaux comme l'Association pour la Protection de l'Environnement et du Cadre de Vie de Holtzwihr, la Maison de la Nature du Ried et de l'Alsace Centrale, l'ONF, Nature et technique, les Voies Navigables de France, le CAUE et bien sûr la FREDON Alsace et la FREDON Lorraine.

...avec au final une expérience nominée par les trophées de l'eau 2007 de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.



Panneau informant les usagers sur la prairie naturelle qui vient d'être semée devant les bâtiments intercommunaux.

En conclusion

La gestion différenciée repose sur une réelle volonté portée par les élus et les jardiniers communaux. Il convient de l'accompagner d'une communication et d'une sensibilisation auprès des habitants pour qu'elle devienne une action partagée par tous dans l'intérêt du cadre de vie collectif.



Contact

Marie-Noëlle DUBAR
SDEA Centre Nord
03 88 05 32 38



Ensemble dans l'exigence

Mission d'animation-coordination pour la protection des eaux souterraines du SDEA

Ensemble, protégeons l'eau en Alsace